



RAPPORT D'ÉVALUATION

Plan stratégique 2017-2022

du Cégep de Granby

Mai 2018

Introduction

Le *Plan stratégique 2017-2022* du Cégep de Granby a été adopté par le conseil d'administration le 2 mai 2017. Il a été reçu à la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial le 28 juin suivant.

La Commission a évalué le plan stratégique du Collège lors de sa réunion tenue le 23 mai 2018. Pour ce faire, elle en a examiné la conformité aux dispositions de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel et en a apprécié l'efficacité potentielle par l'analyse de ses différentes composantes. Le présent rapport fait état des conclusions de la Commission.

Présentation du plan

Le plan stratégique, incluant le plan de réussite, du Cégep de Granby couvre la période 2017 à 2022, soit une durée de cinq ans. Il constitue le troisième plan du Collège depuis 2004. La réalisation du plan stratégique a commencé par l'adoption par le conseil d'administration du Collège à la session d'hiver 2016 d'un devis d'élaboration précisant l'échéancier et la participation des instances du Collège. Deux comités ont ensuite été créés par le directeur général : le comité de pilotage, chargé d'opérationnaliser les étapes de la démarche, et le comité de validation, dont le mandat est d'assurer la cohérence. De nombreuses consultations ont été menées auprès des départements et des services afin de dresser un bilan de la mise en œuvre du plan précédent et de réaliser un portrait du Collège.

Le plan stratégique est composé de six sections. Les deux premières sections sont consacrées à la présentation de la situation du Collège et à sa démarche de planification stratégique. La troisième section présente le contexte et les enjeux en lien avec les orientations du plan. La mission, la vision et les valeurs du Collège sont exposées dans la quatrième section. La cinquième section énonce les quatre orientations du plan tandis que la sixième et dernière section expose les mécanismes de mise en œuvre et de suivi du plan. Trois annexes ont été jointes à ce plan.

Évaluation du plan

La conformité

Le *Plan stratégique 2017-2022*, incluant le plan de réussite, du Cégep de Granby est conforme à ce que prévoit l'article 16.1 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel. Ce plan de cinq ans contient des orientations et des objectifs qu'il entend mettre en œuvre pour réaliser sa mission éducative. Ceux-ci tiennent compte des orientations du *Plan stratégique 2009-2013* du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS). De plus, le document intègre une planification visant l'amélioration de la réussite étudiante.

Conformément à l'article 16.2 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, le Collège a produit un document expliquant le plan de réussite aux étudiants ainsi qu'aux membres du personnel et l'a diffusé dans l'agenda étudiant.

En accord avec l'article 17.0.2 de la Loi, le plan stratégique a été soumis à la Commission des études pour les sections qui la concernent avant d'être adopté par le conseil d'administration.

L'efficacité potentielle

L'analyse de la situation

Le plan stratégique du Collège présente des données récentes sur l'environnement interne et externe. Celles-ci ont permis au Collège d'établir des priorités de développement telles que la diversité de l'offre de programmes et de formations, l'amélioration de l'environnement physique et la pédagogie facilitant le passage du secondaire au collégial. Cette analyse stratégique a permis au Collège de déterminer quatre grandes orientations.

Les orientations

Ces quatre orientations sont exprimées dans une phrase que le Collège définit comme étant sa vision pour les années à venir. Celle-ci est de se démarquer par le caractère innovant et distinctif de ses programmes et formations, par l'engagement de son personnel et de sa communauté, tous mobilisés pour le développement intégral de l'étudiant. Cet énoncé de vision, qui résume le sens qu'il donne à sa planification stratégique, incluant la planification de la réussite, est étroitement lié à la mission du Collège qui est d'œuvrer activement au développement continu des personnes, les menant à l'obtention de qualifications ou de diplômes, contribuant ainsi au développement de la société. Des objectifs sont associés à ces orientations et ils tiennent compte des orientations arrêtées dans la planification stratégique du MELS.

Les objectifs stratégiques

Le plan stratégique contient 12 objectifs regroupés sous 4 orientations. Les objectifs spécifiques à la planification stratégique sont clairs et liés aux orientations et aux enjeux tels qu'ils sont décrits dans le plan. Des résultats attendus et des indicateurs sont associés à chaque objectif et sont formulés de manière à ce que le Collège puisse en vérifier l'atteinte.

Le mécanisme de mise en œuvre

Afin d'assurer la mise en œuvre de son plan stratégique, incluant le plan de réussite, le comité de direction du Collège inscrit les actions prioritaires devant être réalisées dans le plan de travail annuel des directions ainsi que dans les tableaux de bord de gestion et sont révisés, au besoin, deux fois par année.

Le mécanisme de suivi des résultats

Le suivi des résultats est assuré par le comité de direction qui prépare un bilan de travail à la fin de chaque année scolaire afin qu'il soit présenté au conseil d'administration. Des

résultats attendus mesurables en lien avec les objectifs sont spécifiés pour les trois dernières orientations du plan.

Le plan de réussite

Le plan de réussite est intégré au plan stratégique par sa première orientation et a été élaboré à partir des résultats d'études récentes menées par le Consortium d'animation sur la persévérance et la réussite en enseignement supérieur. La Commission considère toutefois que l'absence de résultats attendus mesurables pour certains objectifs pourrait rendre ardu le suivi annuel de la progression des indicateurs de réussite. Ce faisant, la Commission **suggère** au Collège de prévoir, pour chacun des objectifs de son plan de réussite, des résultats attendus mesurables.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission estime que le *Plan stratégique 2017-2022* du Cégep de Granby, incluant son plan de réussite, est conforme aux dispositions de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel.

Par ailleurs, le plan stratégique, incluant le plan de réussite, comprend les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité. La Commission suggère toutefois au Collège de prévoir, pour chacun des objectifs de son plan de réussite, des résultats attendus mesurables.

Le cas échéant, les jugements et avis émis dans ce rapport ont préséance sur ceux émis lors de l'évaluation du plan stratégique précédent.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial,

Original signé

Murielle Lanciault, présidente

Recherche et analyse : Guillaume Cimon

COPIE CERTIFIÉE CONFORME